

RAPPORT

Bucarest (Roumanie)
2-4 avril 2014

Vingt-neuvième
Conférence régionale de la FAO pour
l'Europe



États Membres de la FAO - Conférence régionale pour l'Europe

Albanie	France	Pays-Bas
Allemagne	Géorgie	Pologne
Andorre	Grèce	Portugal
Arménie	Hongrie	République de Moldova
Autriche	Îles Féroé	République tchèque
Azerbaïdjan	(Membre associé)	Roumanie
Bélarus	Irlande	Royaume-Uni
Belgique	Islande	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Israël	Serbie
Bulgarie	Italie	Slovaquie
Chypre	Kazakhstan	Slovénie
Croatie	Kirghizistan	Suède
Danemark	Lettonie	Suisse
Espagne	Lituanie	Tadjikistan
Estonie	Luxembourg	Turkménistan
Ex-République yougoslave de Macédoine	Malte	Turquie
Fédération de Russie	Monaco	Ukraine
Finlande	Monténégro	Union européenne (Organisation membre)
	Norvège	
	Ouzbékistan	

Date et lieu des conférences régionales de la FAO pour l'Europe

Première	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1949
Deuxième	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1960
Troisième	-	Rome (Italie), 8-13 octobre 1962
Quatrième	-	Salzbourg (Autriche), 26-31 octobre 1964
Cinquième	-	Séville (Espagne), 5-11 octobre 1966
Sixième	-	Saint-Julien (Malte), 28-31 octobre 1968
Septième	-	Budapest (Hongrie), 21-25 septembre 1970
Huitième	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne), 18-23 septembre 1972
Neuvième	-	Lausanne (Suisse), 7-12 octobre 1974
Dixième	-	Bucarest (Roumanie), 20-25 septembre 1976
Onzième	-	Lisbonne (Portugal), 2-7 octobre 1978
Douzième	-	Athènes (Grèce), 22-27 septembre 1980
Treizième	-	Sofia (Bulgarie), 4-8 octobre 1982
Quatorzième	-	Reykjavik (Islande), 17-21 septembre 1984
Quinzième	-	Istanbul (Turquie), 28 avril-2 mai 1986
Seizième	-	Cracovie (Pologne), 23-26 août 1988
Dix-septième	-	Venise (Italie), 3-7 avril 1990
Dix-huitième	-	Prague (Tchécoslovaquie), 24-28 août 1992
Dix-neuvième	-	Killarney (Irlande), 6-10 juin 1994
Vingtième	-	Tel Aviv (Israël), 29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième	-	Tallinn (Estonie), 25-29 mai 1998
Vingt-deuxième	-	Porto (Portugal), 24-28 juillet 2000
Vingt-troisième	-	Nicosie (Chypre), 29-31 mai 2002
Vingt-quatrième	-	Montpellier (France), 5-7 mai 2004
Vingt-cinquième	-	Riga (Lettonie), 8-9 juin 2006
Vingt-sixième	-	Innsbruck (Autriche), 26-27 juin 2008
Vingt-septième	-	Erevan (Arménie), 13-14 mai 2010
Vingt-huitième	-	Bakou (Azerbaïdjan), 19-20 avril 2012
Vingt-neuvième	-	Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014



**RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME
CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR L'EUROPE**

Bucarest (Roumanie), 2-4 avril 2014

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture**

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

© FAO, 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'aptitude à l'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de



mk194f

la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	i-iii

	Paragrap
I. Questions liminaires.....	1-16
Organisation de la Conférence.....	1-2
Cérémonies d'ouverture.....	3-6
Élection du Président et du Vice-Président et nomination du Rapporteur.....	7-9
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	10-11
Déclaration du Directeur général.....	12-14
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO.....	15
Déclaration du Président de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe.....	16
II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et à la réglementation.....	17-29
A. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, y compris les perspectives futures et les nouveaux enjeux.....	17-21
B. Table ronde ministérielle – Pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale.....	22-23
C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (en 2012-2013) et point sur ses principaux axes de travail.....	24-25
D. Année internationale de l'agriculture familiale en Europe et en Asie centrale.....	26-29
III. Questions relatives au Programme et au budget.....	30-33
A. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés.....	30-31
B. Activités prioritaires de la FAO dans la Région.....	32-33
IV. Autres questions.....	34-61
A. Programme de travail pluriannuel.....	34-36
B. Gouvernance de la FAO dans la région et règlement intérieur des conférences régionales.....	37-38
C. Conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture.....	39-42
Des systèmes agroalimentaires pour améliorer la nutrition en Europe et Asie centrale.....	43-44
Vers une gestion de la sécheresse fondée sur une analyse du risque en Europe et en Asie centrale.....	45-46
Importance des statistiques ventilées par sexe dans le secteur rural et agricole: progrès et enjeux et examen des travaux du Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural et de l'activité future du Groupe.....	47-48
D. Date et lieu de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.....	49
E. Questions diverses.....	50-57



mk194f

Proposition relative à la création d'une commission mondiale de statistique au sein de la FAO.....	50
Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne des forêts.....	51-54
Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures et l'aquaculture (CECPAI) et du Comité des pêches, et sur l'importance des pêches pour la région Europe et Asie centrale.....	55
Deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2).....	56
Comité de l'agriculture.....	57
F. Conclusion.....	58-61
Adoption du rapport.....	58
Clôture de la Conférence régionale.....	59-61
Annexes	Pages
A. Ordre du jour.....	15
B. Liste des documents.....	19
C. Déclaration des organisations de la société civile à la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.....	21

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

La vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe:

Questions relatives au Programme et au budget

Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

- a reconnu les effets positifs des réformes conduites par la FAO au cours du dernier exercice biennal (par. 31 a);
- a salué l'amélioration de la performance et de l'impact des activités de la FAO au niveau des pays et le fait que dans tous les domaines les activités de la FAO soient moins fragmentées et plus intégrées, notamment entre les bureaux décentralisés et le Siège, entre les activités normatives et les activités de terrain, et entre les activités relatives aux situations d'urgence, au relèvement et au développement, et s'est félicitée de la promotion des partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé (par. 31 b);
- a accueilli avec satisfaction la mise en œuvre de la politique de la FAO en matière de mobilité et l'accélération du renouvellement des représentants de la FAO, choisis sur le mérite, et espère que de nouveaux efforts seront consentis pour améliorer la réalisation de l'objectif mondial en ce qui concerne l'équilibre de la représentation hommes-femmes aux postes de représentant de la FAO (par. 31 c);
- a approuvé les mesures prises pour renforcer les capacités au Bureau régional, au bureau sous-régional et dans le réseau des bureaux décentralisés suite à un examen de la palette de compétences disponibles (par. 31 d);
- a approuvé les mesures prises pour renforcer les capacités dans les bureaux de pays et l'accent placé sur 12 pays prioritaires (par. 31 e);
- a accueilli avec satisfaction l'utilisation stratégique des projets du Programme de coopération technique (PCT) conformément aux cadres de programmation par pays (CPP) et l'intégration des CPP (par. 31 g);
- a approuvé la proposition relative à l'établissement d'une présence de la FAO dans le pays en Albanie et à l'établissement d'une représentation de la FAO en Ouzbékistan, et attend avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires sur le financement de ces deux nouveaux bureaux, et a appuyé la mise en œuvre des mesures de décentralisation encore en attente qui visent à renforcer le réseau de bureaux décentralisés (par. 1 h);
- a demandé des précisions sur les prévisions à long terme relatives à la création de bureaux et la structure des bureaux existants dans la région, notamment en ce qui concerne les incidences financières (par. 31 i).

Activités prioritaires de la FAO dans la région

- a salué les principales actions menées par la FAO pour traiter les priorités régionales en 2012-2013, notamment les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées lors de la session précédente (par. 33 a);
- a constaté que les priorités régionales actuelles pour les travaux que la FAO mène dans la région étaient pertinentes, de même que celles concernant les travaux prévus en 2014-2015, et a noté que ces priorités étaient étroitement alignées sur les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO (par. 33 c);
- a apporté son soutien aux deux initiatives régionales: i) autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales aux fins de l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de la réduction de la pauvreté et ii) commerce agroalimentaire et intégration régionale. Les travaux de la FAO sur les questions liées au commerce dans la région doivent être abordés selon une approche prudente et équilibrée (par. 33 d);
- a approuvé les autres grands domaines d'activité dans la région: i) lutte contre les maladies des animaux et les ravageurs des plantes et gestion des risques et des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments; ii) gestion des ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques et les forêts, atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets, et iii) conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques et zoogénétiques (par. 33 e);
- a insisté sur le rôle important de la FAO en tant que tribune neutre et ouverte pour la tenue de débats d'orientation et la formulation d'avis techniques fondés sur des connaissances solides (par. 33 f);
- a reconnu les effets positifs des réformes de la FAO mises en place durant l'exercice biennal qui vient de s'écouler et a souligné qu'une continuité était nécessaire dans l'orientation stratégique et le rôle moteur que joue l'Organisation, afin que le potentiel du Cadre stratégique révisé se réalise intégralement (par. 33 g);
- a souligné que tous les fonds extrabudgétaires devaient être utilisés conformément au nouveau Cadre stratégique et aux priorités régionales (par. 33 h);
- a demandé à la FAO de se concentrer sur les pays désignés comme prioritaires et de veiller à une utilisation efficiente des ressources en collaborant avec d'autres organisations et la société civile et en établissant des partenariats public-privé (par. 33 j);
- a demandé que la FAO œuvre davantage en faveur de la sécurité alimentaire, notamment par des évaluations de la sécurité alimentaire, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (par. 33 k);
- a souligné qu'il importait de renforcer les capacités de tous les acteurs de la chaîne de valeur, notamment les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes ruraux, et a fait valoir qu'il fallait mettre à disposition des documents et du matériel en russe (par. 33 l).

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Autres questions

Programme de travail pluriannuel

- a approuvé le programme de travail pluriannuel sous sa forme actuelle et a demandé d'ajouter l'Asie Centrale dans l'intitulé de la Conférence régionale pour l'Europe (par. 34);
- a invité instamment le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale à apporter des améliorations au prochain programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019, en collaboration avec le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et en concertation avec les membres de la Conférence régionale pour l'Europe (par. 36).

Gouvernance de la FAO dans la région et règlement intérieur des conférences régionales

- a entériné le règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe (par. 37);
- a approuvé la proposition du Secrétariat préconisant d'organiser les sessions de la Commission européenne d'agriculture les années où la Conférence régionale pour l'Europe ne siège pas, en programmant la session de la Commission au moins six mois avant celle de la Conférence régionale de manière à accroître l'efficacité des activités préparatoires et des travaux techniques de la Commission à l'appui de la Conférence régionale (par. 8 a);
- est convenue d'organiser la prochaine session de la Commission européenne d'agriculture en 2015 au siège du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de faire un bilan de la situation à l'issue de cette session, sans préjuger des futurs lieux de réunion (par. 38 b).

Proposition relative à la création d'une commission mondiale de statistique au sein de la FAO

- a été informée de la proposition relative à la création d'une commission mondiale de statistique au sein de la FAO et a noté que divers organismes régionaux intervenant dans le domaine des statistiques étaient très favorables à la création d'un organe mondial de ce type (par. 50).

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne des forêts

- s'est félicitée de l'action menée par la FAO dans la région dans le domaine des forêts. Cette action contribue à la fois au programme mondial et au programme régional de l'Organisation, notamment dans le cadre d'importants projets de coopération technique et programmes de coopération avec les gouvernements (par. 52);
- s'est félicitée de la coopération étroite qui existe entre la Commission européenne des forêts de la FAO et le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que des bonnes relations de collaboration avec d'autres entités régionales connexes, telles que Forest Europe, l'Institut forestier européen et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. La possibilité d'inscrire la question des forêts boréales à l'ordre du jour des prochaines sessions du Comité des forêts a été portée à l'attention de la Conférence (par. 53);
- a salué et approuvé le rôle de chef de file joué par la FAO dans le domaine des forêts et le fait que l'Organisation préside le Partenariat de collaboration sur les forêts (par. 54).

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)

- a estimé que la deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2), qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2014 à Rome, constituait une plateforme de haut niveau à caractère exceptionnel qui permettait d'examiner les progrès accomplis dans l'amélioration de la nutrition depuis la première conférence, tenue en 1992, de se pencher sur les problèmes persistants et les nouveaux enjeux liés à la nutrition et de déterminer les choix politiques à faire pour améliorer la nutrition dans le monde entier (par. 56 a);
- a demandé que la CIN-2 fasse en sorte que les résultats sur lesquels elle débouchera contribuent à améliorer la cohérence des politiques relatives à la nutrition et permettent de dégager des priorités aux niveaux mondial, régional, national et infranational, aux fins de la réalisation des cibles convenues en matière de nutrition à l'Assemblée mondiale de la Santé de 2012, et à l'appui de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux dirigeants mondiaux, les exhortant à relever le Défi Faim zéro et à mettre en œuvre l'Initiative SUN dont l'objectif est d'améliorer la nutrition (par. 56 b);
- a recommandé la poursuite de la participation de tous les organismes des Nations Unies à la préparation, au déroulement et à la mise en œuvre de la CIN-2, en particulier les organisations ayant leur siège à Rome, ainsi que la participation, comme il conviendra, de toutes les parties prenantes intéressées, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé (par. 56 c);
- s'est félicitée du travail accompli par le Secrétariat conjoint de la CIN-2, ainsi que de la création du Groupe de travail conjoint (par. 56 d).

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

La vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe:

Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, y compris les perspectives futures et les nouveaux enjeux

- a rappelé que les pays ont avant tout la responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale (par. 19);
- a encouragé les États Membres à concentrer suffisamment d'efforts sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur l'agriculture (par. 19);
- a recommandé d'adopter une approche multipartenaires avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, de travailler de manière coordonnée et d'intégrer les questions de parité hommes-femmes (par. 19);
- est convenue de l'importance du renforcement des exploitations familiales à l'appui du développement de l'agriculture et a approuvé la conclusion du document selon laquelle les gouvernements qui élaborent et mettent en œuvre une approche globale de la redynamisation et du développement de leurs secteurs agricole et rural peuvent contribuer par là au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence (par. 21).

Table ronde ministérielle – Pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale

- a reconnu que les pertes et gaspillages de produits alimentaires avaient de graves répercussions sur la faim et la malnutrition (par. 23 a);
- est convenue que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires était étroitement liée au droit à une alimentation adéquate pour tous (par. 23 b);
- a souligné que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires doit être intégrée dans le concept plus large de la promotion de systèmes alimentaires durables, qui englobe également la viabilité de la production alimentaire, d'une part, et celle de la consommation et des régimes alimentaires, d'autre part, dans des approches et des initiatives multisectorielles (par. 23 d);
- est convenue que les pertes et gaspillages de produits alimentaires ont des impacts et des coûts considérables sur les plans social, environnemental et économique (par. 23 e);
- a demandé que la FAO joue un rôle de chef de file pour la mise en commun des connaissances, des informations et des meilleures pratiques afin de réduire les pertes et gaspillages de produits alimentaires (par. 23 m);
- a faite sienne la proposition selon laquelle la FAO doit continuer à combler les lacunes existant au niveau des données et des statistiques disponibles sur les pertes et gaspillages de produits alimentaires, notamment au niveau des petites exploitations dans les pays de la région, et aider les pays membres à renforcer les capacités d'analyse de la filière en général, et des pertes et gaspillages de produits alimentaires en particulier (par. 23 n);
- a faite sienne la proposition selon laquelle la FAO, en coopération avec les donateurs, continuerait d'aider les pays membres à favoriser l'inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur afin de réduire les pertes de produits alimentaires (par. 23 o).

Année internationale de l'agriculture familiale en Europe et en Asie centrale

- a pris note du fait qu'il fallait établir un environnement porteur et des cadres juridiques favorables, garantir l'accès aux ressources naturelles et à l'aide financière, améliorer les infrastructures rurales, proposer des programmes de formation et d'éducation et donner des chances égales aux hommes et aux femmes (par. 26);
- a noté que l'agriculture familiale et l'agriculture commerciale ont de tout temps cohabité dans la région, les deux systèmes de production contribuant à la sécurité alimentaire et au développement rural (par. 27);
- a considéré que l'agriculture familiale était cruciale pour la durabilité de l'agriculture et la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel (par. 27);
- a réaffirmé l'importance de l'agriculture familiale d'un point de vue économique, socioculturel et environnemental, et a appelé à placer l'agriculture familiale au cœur des politiques de développement agricole et rural. Fortes de leurs connaissances et de leur aptitude à rassembler les agriculteurs et les populations rurales, les organisations de la société civile sont prêtes à contribuer à ce processus (par. 29).

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures et du Comité des pêches, et sur l'importance des pêches pour la région Europe et Asie centrale

- a confirmé que la pêche constituait un secteur important pour la région et s'est déclarée favorable à l'adhésion à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, récemment créée (par. 55).

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Bucarest (Roumanie), à l'invitation du Gouvernement roumain. Elle a été précédée de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture.
2. Y ont participé des représentants de 46 États Membres, ainsi que des observateurs de six États Membres des Nations Unies, neuf organisations de la société civile et quatre organisations intergouvernementales et trois représentants du secteur privé.

Cérémonies d'ouverture

3. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé sa gratitude au Gouvernement roumain qui accueille cette réunion de haut niveau en 2014, après l'avoir accueillie une première fois en 1976. Il a remercié le Premier Ministre roumain de sa présence et de l'engagement de son pays en faveur des objectifs communs de l'Organisation.
4. M. Victor Ponta, Premier Ministre roumain, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement et s'est félicité du fait que son pays accueille cet organe directeur de la FAO, qui offre une tribune pour débattre du rôle de l'agriculture en tant que fournisseur de denrées alimentaires et d'énergie et source d'aliments sains.
5. M. Daniel Constantin, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Roumanie s'est adressé aux participants. Il a fait référence à l'importance que revêt l'agriculture pour son Gouvernement, d'autant que l'agriculture et l'énergie sont des priorités déclarées pour le pays et les programmes nationaux menés actuellement à l'appui de l'agriculture familiale.
6. Il a souligné qu'il était important de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Élection du Président et du Vice-Président et nomination du Rapporteur

7. M. Daniel Constantin, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Roumanie a été élu Président de la Conférence.
8. Mme Christina Griede, pour la Suisse, et M. Vedat Mirmahmutogullari, pour la Turquie, ont été élus vice-présidents de la Conférence.
9. Mme Hedwig Wögerbauer, Directrice, Ministère de l'agriculture (Autriche), et M. Damien Kelly, Premier Secrétaire, Représentant permanent adjoint de l'Irlande auprès de la FAO, du PAM et du FIDA, ont été nommés rapporteurs de la session.



Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

10. Le Président a présenté les points de l'ordre du jour et a signalé que des informations seraient fournies sur la création d'une commission mondiale de la FAO sur les statistiques au titre du point «Questions diverses».
11. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier. L'ordre du jour figure à l'*Annexe A*. La liste des documents présentés à la Conférence figure à l'*Annexe B*.

Déclaration du Directeur général

12. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a prononcé une déclaration devant la Conférence. Il a mis en évidence les progrès accomplis dans la lutte mondiale contre la faim, en particulier en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale, où la grande majorité des pays présentent déjà des taux de sous-alimentation inférieurs à cinq pour cent. Il a ajouté que le plus important défi à relever aujourd'hui dans la région, en matière de nutrition, était lié à l'obésité et à la suralimentation. La responsabilité de la FAO était d'aider à traiter l'ensemble des problèmes de malnutrition et à soutenir le développement rural durable.
13. Il a souligné que la FAO et les pays membres devaient adapter leurs activités aux défis et aux besoins d'aujourd'hui, notamment au changement climatique, qui constitue l'une des plus grandes menaces pour la sécurité alimentaire et les personnes les plus pauvres dans le monde, qui sont particulièrement vulnérables. Ces facteurs confirment la pertinence des nouveaux objectifs stratégiques de la FAO. Dans ce contexte, le Directeur général a souligné le rôle crucial que les organes directeurs, les conférences régionales et les comités techniques de la FAO ont joué en donnant corps aux priorités de la FAO et en faisant en sorte que l'Organisation soit, grâce au renforcement institutionnel et à la décentralisation, mieux à même de relever les défis du XXI^e siècle.
14. Malgré leurs différences, les pays d'Europe, du Caucase et d'Asie centrale ont des défis communs à relever; ils doivent en effet s'attaquer aux problèmes de la malnutrition – qui vont de la faim à l'obésité –, réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, lutter contre les ravageurs et les maladies qui se propagent par voie animale, végétale ou alimentaire, promouvoir une agriculture familiale et une petite production durables et renforcer la résilience face au changement climatique.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

15. M. Wilfred Ngirwa, Président indépendant du Conseil de la FAO, a prononcé une déclaration devant la Conférence. Il a insisté sur le nouveau rôle que jouent les conférences régionales en tant qu'organes directeurs faisant rapport au Conseil et à la Conférence de la FAO. Le Président indépendant a mis l'accent sur le mandat qui lui avait été confié, notamment l'examen indépendant actuellement conduit sur la réforme de la gouvernance. Il a indiqué que les préparatifs de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2) progressaient.

Déclaration du Président de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

16. Mme Gerda Verburg, Ambassadrice et Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a prononcé la déclaration du Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe. À cette occasion, elle a rappelé les recommandations formulées lors de la vingt-huitième session et a informé les délégués des activités entreprises par le Bureau régional pour donner suite à ces recommandations.

II. Questions relatives aux politiques régionales et mondiales et à la réglementation

A. Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, y compris les perspectives futures et les nouveaux enjeux

17. La Conférence régionale a été informée des enjeux et des réalisations spécifiques aux pays de la région. La consommation insuffisante de calories n'est plus le problème principal, presque tous les pays ayant atteint l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de 2001 relatif à la lutte contre la faim ou l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. À présent, les problèmes les plus pressants concernent l'accès à l'alimentation, sa stabilité et son utilisation, et il en ira sans doute de même à l'avenir. La pauvreté est considérée comme le principal obstacle au renforcement de la sécurité alimentaire des ménages, principalement dans la sous-région du Caucase et de l'Asie centrale.
18. La Conférence régionale a remercié la FAO pour cet excellent examen de la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, qui met l'accent sur deux des objectifs stratégiques de l'Organisation, à savoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'atténuation de la pauvreté.
19. La Conférence régionale a rappelé que les pays ont avant tout la responsabilité d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale. Si c'est aux pays bénéficiaires qu'il revient de choisir leurs priorités, il convient néanmoins de les encourager à concentrer suffisamment d'efforts sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur l'agriculture. Il est recommandé d'adopter une approche multipartenaires avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, de travailler de manière coordonnée et d'intégrer les questions de parité hommes-femmes dans toutes les activités de lutte contre la faim et tous les programmes intéressant la nutrition.
20. La Conférence régionale a souligné la pertinence des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, ainsi que celle du processus de définition des Principes relatifs à un investissement agricole responsable pour l'Europe et l'Asie centrale.
21. La Conférence régionale est convenue de l'importance du renforcement des exploitations familiales à l'appui du développement de l'agriculture et elle a approuvé la conclusion du document selon laquelle les gouvernements qui élaborent et mettent en œuvre une approche globale de la redynamisation et du développement de leurs secteurs agricole et rural peuvent contribuer par là au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence.



B. Table ronde ministérielle – Pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale

22. La Conférence a accueilli avec satisfaction le document qui aborde les questions relatives aux pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale, ainsi que les mesures envisageables pour réduire ce phénomène. Elle s'est félicitée de l'inscription à l'ordre du jour de ce point important en rappelant la demande formulée par la vingt-huitième Conférence régionale.
23. La Conférence:
- a) a reconnu que les pertes et gaspillages de produits alimentaires avaient de graves répercussions sur la faim et la malnutrition;
 - b) est convenue que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires était étroitement liée au droit à une alimentation adéquate pour tous;
 - c) est convenue que la création de filières et de systèmes alimentaires durables et tenant compte de la nutrition doit être encouragée au niveau local afin de réduire les pertes et de faire reculer la faim et la malnutrition;
 - d) a souligné que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires doit être intégrée dans le concept plus large de la promotion de systèmes alimentaires durables, qui englobe également la viabilité de la production alimentaire, d'une part, et celle de la consommation et des régimes alimentaires, d'autre part, dans des approches et des initiatives multisectorielles;
 - e) est convenue que les pertes et gaspillages de produits alimentaires ont des impacts et des coûts considérables sur les plans social, environnemental et économique;
 - f) a souligné que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires est aussi une réduction de la pression exercée sur des ressources naturelles limitées, en particulier les terres, l'eau et la biodiversité;
 - g) a reconnu que la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires ralentirait le changement climatique;
 - h) a rappelé le rang de priorité élevé accordé à la réduction des pertes et gaspillages de produits alimentaires tout au long des filières d'approvisionnement par de nombreux pays de la région qui, à cet effet, ont mis en œuvre des politiques et des initiatives à court et à long termes;
 - i) a proposé de lancer des campagnes de sensibilisation des consommateurs et des initiatives d'éducation et de formation;
 - j) a noté que les pertes et gaspillages de produits alimentaires variaient selon les conditions et que des facteurs différents et nombreux pouvaient en être la cause, mais que la responsabilité de leur réduction incombait à l'ensemble des intervenants de la filière alimentaire tout entière;
 - k) a souligné qu'il importait de faire la distinction entre pertes et gaspillage, qui ont des répercussions différentes sur la sécurité alimentaire et exigent des approches différentes et des mesures de réduction ciblées;
 - l) a encouragé la coopération entre toutes les parties prenantes, y compris le secteur public et le secteur privé, la société civile et les petits exploitants, afin d'identifier les actions et les

technologies les meilleures possibles pour réduire les gaspillages de produits alimentaires et la mise en commun des meilleures pratiques;

m) a demandé que la FAO joue un rôle de chef de file pour la mise en commun des connaissances, des informations et des meilleures pratiques afin de réduire les pertes et gaspillages de produits alimentaires;

n) a faite sienne la proposition selon laquelle la FAO doit continuer à combler les lacunes existant au niveau des données et des statistiques disponibles sur les pertes et gaspillages de produits alimentaires, notamment au niveau des petites exploitations dans les pays de la région, et aider les pays membres à renforcer les capacités d'analyse de la filière en général, et des pertes et gaspillages de produits alimentaires en particulier;

o) a faite sienne la proposition selon laquelle la FAO, en coopération avec les donateurs, continuerait d'aider les pays membres à favoriser l'inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur afin de réduire les pertes de produits alimentaires.

C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (en 2012-2013) et point sur ses principaux axes de travail:

24. Mme Gerda Verburg, Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), a présenté les progrès faits ces deux dernières années, notamment la suite prévue aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Elle a aussi présenté à la Conférence régionale certaines activités clés en cours de réalisation par le CSA, notamment son engagement dans le cadre du programme de développement pour l'après 2015. Elle a invité instamment toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations et les directives du CSA.

25. La Conférence s'est félicitée des travaux réalisés par le Groupe d'experts de haut niveau. Elle a accueilli favorablement les consultations et les discussions régionales avec les parties prenantes et déclaré attendre avec un intérêt particulier les prochaines négociations sur l'investissement agricole responsable.

D. Année internationale de l'agriculture familiale en Europe et en Asie centrale

26. La Conférence a accueilli favorablement le document de base et remercié la FAO d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour de la table ronde ministérielle. La durabilité de l'agriculture familiale exige un environnement porteur et des cadres juridiques favorables. L'accès aux ressources naturelles, en particulier aux terres et à l'eau, l'aide financière, mais aussi des infrastructures rurales améliorées, des programmes de formation et d'éducation ainsi que des chances égales pour les hommes et les femmes sont autant de points qui ont été considérés comme particulièrement importants du point de vue de la durabilité et du développement de l'agriculture familiale.

27. Les défis que les exploitants familiaux doivent relever sont non seulement le pouvoir de négociation mais aussi l'accès aux connaissances afin de participer effectivement aux



marchés. L'agriculture familiale et l'agriculture commerciale ont de tout temps cohabité dans la région et les deux systèmes de production contribuent à la sécurité alimentaire et au développement rural. L'agriculture familiale a été considérée comme cruciale pour la durabilité de l'agriculture et la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

28. La Conférence a été informée que de nombreuses manifestations mondiales, régionales et nationales étaient organisées à l'appui de l'Année internationale afin d'améliorer la position de l'agriculture familiale aux niveaux national et international.
29. Les porte-paroles des organisations de la société civile ont réaffirmé l'importance de l'agriculture familiale d'un point de vue économique, socioculturel et environnemental, et appelé à placer l'agriculture familiale au cœur des politiques de développement agricole et rural. Fortes de leurs connaissances et de leur aptitude à rassembler les agriculteurs et les populations rurales, ces organisations sont prêtes à contribuer à ce processus.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

30. La Conférence a fait bon accueil au document relatif à la décentralisation et au réseau de bureaux décentralisés en Europe et en Asie centrale, qui présente des informations sur les actions menées en 2012-2013 et celles qui sont prévues pour 2014-2015.
31. La Conférence:
 - a) consciente des effets positifs des réformes conduites par la FAO au cours du dernier exercice biennal, s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadre du renforcement des bureaux décentralisés dans la région, ainsi que de l'appui et des avis fournis par les membres pour assurer la réussite de la décentralisation, conformément aux souhaits de la vingt-huitième Conférence régionale et du Conseil à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012)
 - b) a salué l'amélioration de la performance et de l'impact des activités de la FAO au niveau des pays et le fait que dans tous les domaines les activités de la FAO soient moins fragmentées et plus intégrées, notamment entre les bureaux décentralisés et le Siège, entre les activités normatives et les activités de terrain, et entre les activités relatives aux situations d'urgence, au relèvement et au développement, et s'est félicitée de la promotion des partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé;
 - c) a accueilli avec satisfaction la mise en œuvre de la politique de la FAO en matière de mobilité et l'accélération du renouvellement des représentants de la FAO, choisis sur le mérite, et espère que de nouveaux efforts seront consentis pour améliorer la réalisation des objectifs mondiaux en ce qui concerne l'équilibre de la représentation hommes-femmes aux postes de représentant de la FAO;
 - d) a approuvé les mesures prises pour renforcer les capacités au Bureau régional, au Bureau sous-régional et dans le réseau des bureaux décentralisés suite à un examen de la palette de compétences disponibles;
 - e) a approuvé les mesures prises pour renforcer les capacités dans les bureaux de pays et l'accent placé sur 12 pays prioritaires;

f) s'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne la création de postes de représentant de la FAO en République kirghize et au Tadjikistan, et celle d'assistants du Représentant en République de Moldova et en Ouzbékistan;

g) a accueilli avec satisfaction l'utilisation stratégique des projets du Programme de coopération technique (PCT) conformément aux cadres de programmation par pays (CPP) et l'intégration des CPP, qui sont alignés sur le Cadre stratégique révisé, dans les processus, plus vastes, de planification institutionnelle, a noté que les CPP étaient achevés ou en attente d'approbation dans 14 pays, et a recommandé qu'ils soient achevés dans les deux pays restants;

h) a approuvé la proposition relative à l'établissement d'une présence de la FAO dans le pays en Albanie et à l'établissement d'une représentation de la FAO en Ouzbékistan, et attend avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires sur le financement de ces deux nouveaux bureaux, et a appuyé la mise en œuvre des mesures de décentralisation encore en attente qui visent à renforcer le réseau de bureaux décentralisés;

i) a demandé des précisions sur les prévisions à long terme relatives à la création de bureaux et la structure des bureaux existants dans la région, notamment en ce qui concerne les incidences financières.

B. Activités prioritaires de la FAO dans la région

32. La vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe a examiné le rapport relatif aux activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale, qui contient un descriptif des réalisations de 2012-2013 et des propositions pour 2014-2015 et les années suivantes.

33. La Conférence:

a) a salué les principales actions menées par la FAO pour traiter les priorités régionales en 2012-2013, notamment les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées lors de la session précédente;

b) a pris note des enseignements tirés de cette expérience, notamment en ce qui concerne l'initiative régionale pilote pour les structures agraires, menée en 2013;

c) a constaté que les priorités régionales actuelles pour les travaux que la FAO mène dans la région étaient pertinentes, de même que celles concernant les travaux prévus en 2014-2015, et a noté que ces priorités étaient étroitement alignées sur les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO;

d) a apporté son soutien aux deux initiatives régionales: i) autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales aux fins de l'amélioration des moyens d'existence ruraux et de la réduction de la pauvreté et ii) commerce agroalimentaire et intégration régionale, des initiatives qui ont permis de cibler un peu plus les travaux de la FAO et ainsi d'améliorer l'impact à l'échelle des pays et de mobiliser des ressources au titre du Programme de travail et budget 2014-2015 et du Plan à moyen terme 2014-2017. Les travaux de la FAO sur les questions liées au commerce dans la région doivent être abordés selon une approche prudente et équilibrée.



e) a approuvé les autres grands domaines d'activité dans la région: i) lutte contre les maladies des animaux et les ravageurs des plantes et gestion des risques et des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments; ii) gestion des ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques et les forêts, atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets; et iii) conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques et zoogénétiques;

f) a insisté sur le rôle important de la FAO en tant que tribune neutre et ouverte pour la tenue de débats d'orientation et la formulation d'avis techniques fondés sur des connaissances solides;

g) a reconnu les effets positifs des réformes de la FAO mises en place durant l'exercice biennal qui vient de s'écouler et a souligné qu'une continuité était nécessaire dans l'orientation stratégique et le rôle moteur que joue l'Organisation, afin que le potentiel du Cadre stratégique révisé se réalise intégralement;

h) s'est félicitée de l'augmentation substantielle des fonds extrabudgétaires consacrés à l'exécution du programme pendant l'exercice 2012-2013 et a souligné que des ressources supplémentaires devaient être mobilisées dans la région pour mettre en œuvre les initiatives régionales et les cadres de programmation par pays, et les mener à bien. La Conférence a souligné que tous les fonds extrabudgétaires devaient être utilisés conformément au nouveau Cadre stratégique et aux priorités régionales;

i) a dit attendre avec intérêt d'être informée de l'allocation des ressources et des résultats obtenus dans la région au cours de l'exercice biennal;

j) a demandé à la FAO de se concentrer sur les pays désignés comme prioritaires et de veiller à une utilisation efficiente des ressources en collaborant avec d'autres organisations et la société civile et en établissant des partenariats public-privé;

k) a demandé que la FAO œuvre davantage en faveur de la sécurité alimentaire, notamment par des évaluations de la sécurité alimentaire, conformément aux Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et a rappelé l'importance des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;

l) a souligné qu'il importait de renforcer les capacités de tous les acteurs de la chaîne de valeur, notamment les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes ruraux, et a fait valoir qu'il fallait mettre à disposition des documents et du matériel en russe.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel

34. La Conférence a approuvé le programme de travail pluriannuel sous sa forme actuelle, mais a demandé que l'on mette davantage l'accent sur l'obligation de la part du Comité exécutif, d'établir des liens entre les membres du Groupe régional européen et la Commission européenne d'agriculture et de présenter des propositions concernant l'orientation générale des activités de la Commission et son programme de travail. Bien que la Commission européenne d'agriculture et la Conférence régionale pour l'Europe soient deux entités juridiques différentes de l'Organisation, il serait avantageux pour l'une et l'autre que la

Commission, à l'avenir, prenne en compte le programme de travail pluriannuel de la Conférence.

35. La Conférence a aussi observé que le programme de travail pluriannuel doit être assorti d'indicateurs et d'objectifs mesurables et mieux définis afin de constituer un véritable outil axé sur les résultats, et donc permettre d'améliorer de manière efficiente le fonctionnement de la Conférence régionale pour l'Europe, et qu'il serait souhaitable d'ajouter l'Asie Centrale dans l'intitulé de la Conférence régionale pour l'Europe.
36. La Conférence a invité instamment le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale à apporter des améliorations au prochain programme de travail pluriannuel pour la période 2016-2019, en collaboration avec le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et en concertation avec les membres de la Conférence régionale pour l'Europe.

B. Gouvernance de la FAO dans la région et règlement intérieur des conférences régionales

37. À la demande des participants à la cent quarante-sixième session du Conseil de la FAO et pour donner suite à l'Évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional pour l'Europe et l'Asie centrale, la Conférence a examiné les propositions relatives à l'organisation des sessions de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture et a entériné le règlement intérieur.

38. La Conférence:

a) a approuvé la proposition du Secrétariat préconisant d'organiser les sessions de la Commission européenne d'agriculture les années où la Conférence régionale pour l'Europe ne siège pas, en programmant la session de la Commission au moins six mois avant celle de la Conférence régionale de manière à accroître l'efficacité des activités préparatoires et des travaux techniques de la Commission à l'appui de la Conférence régionale;

b) est convenue d'organiser la prochaine session de la Commission européenne d'agriculture en 2015 au siège du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de faire un bilan de la situation à l'issue de cette session, sans préjuger des futurs lieux de réunion, afin de déterminer si l'objectif de redynamisation de la Commission européenne d'agriculture était atteint;

c) a demandé que, lors de la session de 2015 de la Commission européenne d'agriculture, le Secrétariat présente un rapport contenant des données financières et comparant les coûts d'organisation des sessions de la Commission selon qu'elles se tiennent à Budapest, à Rome ou à Ankara.

C. Conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture

39. Les rapporteurs ont présenté un résumé des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie) les 1^{er} et 2 avril 2014.



40. Pour des chaînes de valeur ouvertes et équitables en Europe et Asie centrale: les coopératives et autres solutions
41. La Commission a examiné les mécanismes permettant d'établir dans la région des chaînes de valeur ouvertes et équitables qui intègrent les petites exploitations et favorisent l'amélioration de leurs revenus.
42. La Commission:
- a) a encouragé la FAO à fournir des orientations relatives au cadre législatif applicable aux coopératives et à renforcer les capacités des agriculteurs, des opérateurs de la transformation, des responsables politiques et des autres parties prenantes dans l'optique des coopératives et de leurs avantages, avec pour objectif ultime de construire des chaînes de valeur durables en Europe et en Asie centrale;
 - b) a pris note des difficultés rencontrées s'agissant de créer et développer des coopératives et fait valoir l'expérience que les Membres avaient acquise pour ce qui est de surmonter ces difficultés;
 - c) a encouragé la FAO à collaborer avec le secteur privé, les mouvements coopératifs qui ont réussi et les pays ayant une longue expérience de la mise en place de différents types de coopératives.

Des systèmes agroalimentaires pour améliorer la nutrition en Europe et Asie centrale

43. La Commission a examiné l'incidence des systèmes alimentaires et agricoles en Europe et en Asie centrale sur les résultats nutritionnels, ainsi que la manière dont les politiques agroalimentaires peuvent être conçues pour améliorer la nutrition dans la région.
44. La Commission:
- a) a noté que le document de travail présentait une bonne description des défis auxquels sont confrontés les États Membres dans le domaine de la nutrition;
 - b) a approuvé les politiques proposées pour améliorer l'impact nutritionnel des systèmes agroalimentaires dans la région et a souligné que des approches multisectorielles et interdisciplinaires s'imposaient;
 - c) a noté que les principaux problèmes liés à la nutrition dans la région étaient l'obésité et la malnutrition, bien que la dénutrition et les carences en micronutriments soient toujours présentes dans certains pays d'Asie centrale et du Caucase. En ce qui concerne la dénutrition, elle a souligné qu'il fallait promouvoir en particulier une alimentation équilibrée pendant la période prénatale ainsi que de bonnes pratiques d'alimentation postnatale;
 - d) a recommandé que des politiques en faveur des consommateurs et un système d'étiquetage indiquant correctement les valeurs nutritionnelles, qui permettent aux consommateurs de faire des choix éclairés, soient élaborés comme l'énonce le document de la Commission européenne d'agriculture. Il serait alors plus facile de rester en bonne santé et de bien se nourrir.
 - e) a estimé que les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale constituaient un cadre approprié pour l'évaluation des problèmes nutritionnels dans la région;

f) a indiqué qu'elle ne souscrivait pas à l'idée selon laquelle les industries de la restauration rapide et des sodas pouvaient «fournir des nutriments à bon marché qui contribuent à faire reculer la dénutrition».

Vers une gestion de la sécheresse fondée sur une analyse du risque en Europe et en Asie centrale

45. La Commission a examiné les enjeux présents et futurs liés au renforcement de la résilience des moyens d'existence face à la sécheresse en Europe et en Asie centrale.

46. La Commission:

a) a souligné qu'il était nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'action relatifs à la gestion des risques associés à la sécheresse, au niveau tant des pays que des bassins fluviaux;

b) a noté que le secteur de l'agriculture était le secteur le plus vulnérable à la sécheresse car il consommait de grosses quantités d'eau;

c) a mis l'accent sur la nécessité de réaliser des investissements ciblés et de prendre des mesures planifiées et mises en œuvre stratégiquement pour réduire les risques associés à la sécheresse, lutter contre la dégradation des terres et gérer la pénurie d'eau (par exemple, en modernisant les réseaux d'irrigation), ce qui permettra de renforcer la sécurité alimentaire et les avantages environnementaux.

d) a approuvé les conclusions et la voie à suivre présentées dans le document, s'est déclarée en faveur d'une meilleure intégration de la gestion des risques associés à la sécheresse et des aspects relatifs au changement climatique, et s'est félicitée de la collaboration multisectorielle pour des politiques de gestion de la sécheresse efficaces et du resserrement de la coopération sur les questions liées à la sécheresse au niveau de la région;

e) a encouragé la FAO et d'autres organisations à collaborer efficacement à l'appui des programmes de renforcement des capacités nationaux et régionaux et à participer activement aux plateformes régionales axées sur le suivi de la sécheresse et aux systèmes d'alerte rapide, par exemple l'Observatoire européen de la sécheresse;

f) s'est félicitée du soutien proposé par les partenaires de la sphère de la recherche pour tirer un meilleur parti des progrès scientifiques réalisés en matière de suivi de la sécheresse et d'évaluation de son impact, notamment dans le domaine de l'agriculture et les secteurs connexes.

Importance des statistiques ventilées par sexe dans le secteur rural et agricole: progrès et enjeux et examen des travaux du Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural et de l'activité future du Groupe

47. La Commission a pris note des résultats de l'évaluation de la parité hommes-femmes par pays conduite dans la région (à savoir en Albanie, en Arménie, en Géorgie et en République de Moldova) et:



- a) a reconnu que le manque de données sur le secteur rural/agricole ventilées par sexe nuit à l'efficacité des travaux menés dans la région, avec pour résultat une planification, une mise en œuvre et des évaluations qui laissent à désirer. Par conséquent, les États Membres devraient se voir encouragés à renforcer leurs capacités en la matière afin de mieux collecter, diffuser et analyser les informations agricoles et rurales pertinentes;
- b) a fortement encouragé l'intégration de la question de la parité hommes-femmes dans toutes les activités;
- c) s'est dite bien consciente de l'écart qui existe entre les sexes sur le plan de l'accès aux terres, aux ressources et aux services de vulgarisation;
- d) a reconnu qu'il était nécessaire d'assurer des formations ciblées aux femmes intervenant dans le secteur agricole;
48. Comme il a été demandé à sa trente-septième session, et pour donner suite à l'Évaluation des bureaux régional et sous-régionaux de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, la Commission a examiné la possibilité de remplacer le Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural par un autre mécanisme et:
- a) a approuvé l'approche proposée comme autre solution par le Secrétariat pour intégrer efficacement et à moindre coût les activités concernant la parité homme-femmes aux activités menées dans la région, conformément au nouveau Cadre stratégique de la FAO, au titre duquel la parité hommes-femmes est un thème commun à tous les objectifs;
- b) a approuvé la suppression du Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural;
- c) a approuvé le nouveau réseau de coordonnateurs chargés des questions de parité hommes-femmes et sa composition et en a encouragé le renforcement et l'élargissement, y compris en invitant d'autres ministères et institutions à y participer, outre les ministères de l'agriculture.

D. Date, lieu et thèmes principaux de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

49. La Conférence a accepté l'invitation de la Turquie, qui a proposé d'accueillir la trentième Conférence régionale pour l'Europe en 2016.

E. Questions diverses

Proposition relative à la création d'une commission mondiale de statistique au sein de la FAO

50. La Conférence a été informée de la proposition relative à la création d'une commission mondiale de statistique au sein de la FAO et a noté que divers organismes régionaux intervenant dans le domaine des statistiques étaient très favorables à la création d'un organe mondial de ce type.

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne des forêts

51. Le président de la Commission a présenté ce point de l'ordre du jour.

52. La Conférence s'est félicitée de l'action menée par la FAO dans la région dans le domaine des forêts. Cette action contribue à la fois au programme mondial et au programme régional de l'Organisation, notamment dans le cadre d'importants projets de coopération technique et programmes de coopération avec les gouvernements.
53. La Conférence s'est félicitée de la coopération étroite qui existe entre la Commission européenne des forêts de la FAO et le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe, ainsi que des bonnes relations de collaboration avec d'autres entités régionales connexes, telles que Forest Europe, l'Institut forestier européen et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. La possibilité d'inscrire la question des forêts boréales à l'ordre du jour des prochaines sessions du Comité des forêts a été portée à l'attention de la Conférence.
54. La Conférence a salué et approuvé le rôle de chef de file joué par la FAO dans le domaine des forêts et le fait que l'Organisation préside le Partenariat de collaboration sur les forêts.

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures et du Comité des pêches, et sur l'importance des pêches pour la région Europe et Asie centrale

55. La Conférence a confirmé que la pêche constituait un secteur important pour la région et s'est déclarée favorable à l'adhésion à la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, récemment créée.

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)

56. La Conférence:

a) a estimé que la deuxième Conférence internationale conjointe FAO/OMS sur la nutrition (CIN-2), qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2014 à Rome, constituait une plateforme de haut niveau à caractère exceptionnel qui permettait d'examiner les progrès accomplis dans l'amélioration de la nutrition depuis la première conférence, tenue en 1992, de se pencher sur les problèmes persistants et les nouveaux enjeux liés à la nutrition et de déterminer les choix politiques à faire pour améliorer la nutrition dans le monde entier.

b) a demandé que la CIN-2 fasse en sorte que les résultats sur lesquels elle débouchera contribuent à améliorer la cohérence des politiques relatives à la nutrition et permettent de dégager des priorités aux niveaux mondial, régional, national et infranational, aux fins de la réalisation des cibles convenues en matière de nutrition à l'Assemblée mondiale de la Santé de 2012, et à l'appui de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aux dirigeants mondiaux, les exhortant à relever le Défi Faim zéro et à mettre en œuvre l'Initiative SUN dont l'objectif est d'améliorer la nutrition.

c) a recommandé la poursuite de la participation de tous les organismes des Nations Unies à la préparation, au déroulement et à la mise en œuvre de la CIN-2, en particulier les organisations ayant leur siège à Rome, ainsi que la participation, comme il conviendra, de toutes les parties prenantes intéressées, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé.



d) s'est félicitée du travail accompli par le Secrétariat conjoint de la CIN-2, ainsi que de la création du Groupe de travail conjoint.

Comité de l'agriculture

57. Le Président du Comité de l'agriculture a présenté les activités réalisées depuis la vingt-troisième session du Comité, tenue en 2012, notamment l'approbation du nouveau Code de conduite international sur la gestion des pesticides et le lancement du Partenariat mondial sur les sols, et a invité les ministres d'Europe et d'Asie centrale à participer à la vingt-quatrième session du Comité, qui se tiendra à Rome du 29 septembre au 3 octobre 2014.

F. Conclusion

Adoption du rapport

58. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par les rapporteurs.

Clôture de la Conférence régionale

59. Le Directeur général a remercié le Gouvernement roumain de son excellent accueil et a exprimé sa gratitude aux participants pour leurs contributions. Il s'est félicité du fait que la Conférence ait adhéré aux changements transformationnels lancés depuis qu'il occupe ses fonctions et a souligné que les priorités régionales avaient été confirmées.

60. M. Daniel Constantin, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'agriculture et du développement rural de la Roumanie a clôturé la Conférence, en appelant à renouveler les efforts et la collaboration pour traiter les priorités régionales.

61. Les participants ont fait part de leur profonde gratitude au peuple et au Gouvernement roumains pour leur chaleureuse hospitalité et l'accueil remarquable de la Conférence régionale et à la FAO pour l'efficacité de la préparation et de l'organisation.

ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. **Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur:** *pour décision*
2. **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier:** *pour décision (ERC/14/1 Rev 4, ERC/14/INF/2 Rev 3 et ERC/14/INF/10)*
3. **Déclaration du Directeur général (ERC/14/INF/4)**
4. **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO (ERC/14/INF/5)**
5. **Déclaration du Président de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe (ERC/14/INF/6)**

Le Président de la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe fera une déclaration dans laquelle il fera un bref rappel des conclusions des débats de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO (Rome, 15-22 juin 2013) et de la cent quarante quatrième session du Conseil de la FAO (11-15 juin 2012) sur les questions qui intéressent la région Europe.

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET MONDIALES ET À LA RÉGLEMENTATION

6. **Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, y compris les perspectives futures et les nouveaux enjeux:** *pour examen et décision (ERC/14/2)*

Divers indicateurs et tendances de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans la région seront analysés et débattus ainsi que le rôle de l'investissement, des subventions, des biens publics et de la parité hommes-femmes lors de l'examen des nouveaux enjeux. Les mesures adoptées dans ces domaines, notamment celles qui émanent des diverses initiatives lancées à l'échelle mondiale et de la Conférence de la FAO, seront également examinées en vue de tirer des enseignements utiles et d'établir des pratiques optimales pour la région.

7. **Table ronde ministérielle – Pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale** *pour examen et décision (ERC/14/3)*

L'ajout de ce point a été demandé par la Conférence régionale pour l'Europe 2012. Les documents permettront de mieux comprendre les causes profondes des pertes et gaspillages de nourriture qui se produisent tout au long de certaines filières alimentaires dans des pays en développement de la région Europe et Asie centrale, ainsi que la nécessité d'intervenir de manière appropriée sur le plan des politiques pour atténuer l'incidence des pertes et gaspillages sur la sécurité alimentaire et les revenus des petits exploitants dans la région. L'analyse s'appuiera sur les travaux antérieurs et actuels de la FAO dans ce domaine. Des études de cas et une analyse des pertes à certains points critiques des filières alimentaires prioritaires donneront une dimension régionale à l'étude. Sur la base des informations et des conclusions découlant de l'analyse, une synthèse comprenant des options et des recommandations de politique générale visant à réduire les pertes et gaspillages de nourriture en Europe et en Asie centrale sera élaborée, présentée et validée à la consultation régionale d'experts sur les pertes et gaspillages de nourriture. Les résultats de toutes ces activités seront intégrés et résumés dans le document élaboré à l'intention de la Conférence régionale pour l'Europe 2014. Les pays membres sont



invités à examiner les recommandations sur les politiques et à approuver les recommandations concernant les mesures qui pourraient être prises aux niveaux national et régional.

8. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (en 2012-2013) et point de ses principaux axes de travail: pour information (ERC/14/4)

La Présidente du CSA prendra la parole à la réunion ministérielle. Elle donnera un aperçu des principaux résultats des trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions plénières, et rendra compte des activités menées en 2012-2013. Elle mettra l'accent sur la nécessité de renforcer les liens entre le CSA et les régions, et rendra compte des principales conclusions du dialogue à parties prenantes multiples qui se tiendra le 30 mars 2014 à Bucarest.

9. Année internationale de l'agriculture familiale en Europe et en Asie centrale: pour examen (ERC/14/5)

À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies¹ a proclamé l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale» et a invité la FAO à en faciliter la célébration. Le Secrétariat fournira un document d'information concernant les activités et le processus liés à l'Année internationale de l'agriculture familiale et à la sensibilisation à ce domaine dans les pays. Le document mettra également en évidence les principaux enjeux et liens de l'agriculture familiale, qui est une question intersectorielle et un des principaux moteurs du développement agricole dans la région. Le document final devrait fournir des recommandations résultant du processus de consultation dans la région. Elles devraient servir de base au processus de consultation qui sera mené au niveau mondial en 2014. Les États Membres peuvent, au titre de ce point de l'ordre du jour, présenter leurs avis afin de s'entendre sur une position commune pour la région. Ils faciliteront ainsi les autres travaux menés par la FAO dans ce contexte et liés à la mise en œuvre du cadre stratégique.

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

10. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés: pour examen et décision (ERC/14/6)

Les efforts constants déployés pour améliorer et consolider le travail du réseau des bureaux de pays de la FAO dans la région seront examinés et des recommandations seront formulées pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation dans les pays.

11. Activités prioritaires de la FAO dans la région: pour examen et décision (ERC/14/LIM/1, ERC/14/7 Rev 1 et ERC/14/7 [annexe web])

La Conférence régionale examinera dans quelle mesure la FAO, par ses activités, a tenu compte des priorités régionales convenues en 2012-2013, et donnera des indications sur les domaines d'action prioritaires pour 2014-2015 et 2016-2017. La Conférence sera tenue informée des conclusions et des recommandations de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture (dont la fonction est celle d'un organe technique préparatoire), qui tiendront compte du Cadre stratégique révisé 2010-2019 de la FAO, du Plan à moyen terme 2014-2017, du Programme de travail et budget 2014-2015 approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2013, des priorités et des recommandations des commissions techniques régionales, d'une synthèse des cadres de programmation par pays et des plans et priorités de partenaires tels que les organisations économiques régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

¹ C 2013/REP, paragraphe 89.

IV. AUTRES QUESTIONS

12. Programme de travail pluriannuel: pour examen et décision (ERC/14/8)

La Conférence régionale pour l'Europe 2012 a demandé au Secrétariat d'examiner et de préciser le programme de travail pluriannuel en concertation avec les pays membres.

13. Gouvernance de la FAO dans la région et règlement intérieur des conférences régionales: pour examen et décision (ERC/14/9, ERC/14/10 et ERC/14/LIM/3)

Le Conseil, à sa cent quarante-sixième session, a accueilli avec satisfaction l'Évaluation du Bureau régional et du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale et la Réponse de la Direction, et approuvé les recommandations du Comité du Programme à cet égard. En particulier, le Conseil a invité la Conférence régionale pour l'Europe à examiner, à sa session de 2014, les problèmes de gouvernance mentionnés dans l'évaluation²

Sur la base des conclusions de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe 2012, les participants ont recommandé que soit établi un règlement intérieur détaillé afin de disposer d'une base claire permettant de bien cerner les fonctions.

14. Conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture: pour examen et décision (ERC/14/LIM/2)

Le rapporteur de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture, qui aura lieu les 1er et 2 avril 2014, présentera un rapport succinct sur les délibérations des sessions.

15. Date, lieu et thèmes principaux de la trentième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe: pour décision

16. Questions diverses

Examen et approbation du rapport de la Conférence

Le projet de rapport, présenté par le rapporteur, sera examiné, débattu et approuvé.

Clôture de la Conférence

NOTES D'INFORMATION³

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne des forêts (ERC/14/INF/7)

Le point de l'ordre du jour correspondant concernera les conclusions de la session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission européenne des forêts, qui aura lieu du 9 au 13 décembre 2013 à Rovaniemi (Finlande).

Rapport succinct sur les recommandations de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures et l'aquaculture (CECPAI) et du Comité des pêches, et sur

² CL 146/REP, paragraphe 18, <http://www.fao.org/docrep/meeting/028/mg569e.pdf>

³ Les délégués pourront, s'ils le souhaitent, faire des observations au sujet des notes d'information au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Autres questions».



l'importance des pêches pour la région Europe et Asie centrale (ERC/14/INF/9 et ERC/14/INF/9 Corr 1)

Le rapport des commissions régionales des pêches et de l'aquaculture ainsi que d'autres organes régionaux, notamment la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, sera présenté à la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2) (ERC/14/INF/11)

La CIN-2 est une politique mondiale concrète d'intervention en amont mise en place par la FAO face à l'étendue et à la persistance de la malnutrition. La Conférence de haut niveau aura lieu au Siège de la FAO, à Rome, du 19 au 21 novembre 2014. Ce document vise à mieux informer les membres de la Conférence régionale pour l'Europe des objectifs et résultats attendus de la Conférence.

Annexe B**LISTE DES DOCUMENTS**

ERC/14/1 Rev 4	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/14/2	Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région, et nouveaux enjeux
ERC/14/3	Pertes et gaspillages de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale
ERC/14/4	Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (en 2012-2013) et point de ses principaux axes de travail
ERC/14/5	Année internationale de l'agriculture familiale en Europe et en Asie centrale
ERC/14/6	Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés
ERC/14/7 Rev 1	Activités prioritaires de la FAO dans la région
ERC/14/7 Web Annex en anglais seulement	Priorities for FAO Activities in the Region - Annexe web
ERC/14/8	Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de la Conférence régionale pour l'Europe
ERC/14/9	Vue d'ensemble de la gouvernance de la FAO dans la région - Propositions relatives à l'organisation des travaux de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Commission européenne d'agriculture
ERC/14/10	Règlement intérieur de la Conférence régionale pour l'Europe

SÉRIE INF

ERC/14/INF/1 Rev 1	Note d'information
ERC/14/INF/2 Rev 3	Calendrier provisoire
ERC/14/INF/3 Rev 2	Liste provisoire des documents
ERC/14/INF/4	Déclaration du Directeur général
ERC/14/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ERC/14/INF/6	Déclaration du Président de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
ERC/14/INF/7	Rapport succinct sur la réunion conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière (soixante et onzième session) et de la Commission européenne des forêts (trente-septième session)
ERC/14/INF/9	Rapport succinct sur les recommandations des diverses commissions des pêches de la région et sur l'importance de la pêche pour la région Europe et Asie centrale



- ERC/14/INF/9 Corr.
en anglais seulement
- Summary report of the recommendations from the Various Fisheries Commissions in the Region and Importance of Fisheries for the Europe and Central Asia Region (Rapport succinct sur les recommandations des diverses commissions des pêches de la région et sur l'importance de la pêche pour la région Europe et Asie centrale)
- ERC/14/INF/10
- Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États Membres
- ERC/14/INF/11
- Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2).
- SÉRIE LIM**
- ERC/14/LIM/1
- Rapport sur les conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture sur le point 3 - Activités prioritaires de la FAO dans la région
- ERC/14/LIM/2
- Rapport sur les conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture
- ERC/14/LIM/3
- Rapport sur les conclusions des débats de la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture sur le point 8 – Organisation future des travaux de la Commission européenne d'agriculture

Annexe C

Déclaration des organisations de la société civile à la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

Nous, les mouvements sociaux indépendants de paysans et de travailleurs agricoles, les organisations de pêcheurs et de travailleurs du secteur des pêches, d'éleveurs nomades et de bergers, de consommateurs, de femmes, de jeunes et les ONG d'Europe, du Caucase du Sud et d'Asie centrale, nous nous sommes réunis à Bucarest les 29 et 30 mars 2014 pour mettre élaborer la présente déclaration à présenter à la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale.

Nous nous félicitons de la *Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile*, qui a été approuvée par les États Membres à la session du Conseil FAO de 2013. Nous réaffirmons notre attachement à l'égard de cette Stratégie et nous engageons à nous acquitter des responsabilités qui nous incombent à ce titre. Nous sommes certains que les gouvernements et la FAO assumeront également leur part de responsabilité. Nous réaffirmons notre volonté à collaborer avec la FAO à tous les niveaux: le Siège Central, les Bureaux régionaux et les bureaux de pays. Nous sommes fortement engagés à promouvoir la participation de la société civile dans l'ensemble de la région, en particulier en Europe orientale et en Asie centrale.

À cet égard, nous considérons que le processus de décentralisation en cours à la FAO constitue une occasion à saisir pour la société civile, qui a une contribution à apporter à la définition des priorités au niveau régional et qui participera activement à la mise en œuvre des priorités existantes. Ce processus doit contribuer à faciliter la mise en œuvre de la nouvelle *Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile* aux niveaux national et régional.

1. LE DROIT À L'ALIMENTATION DIX ANS PLUS TARD

Il y a dix ans, le Conseil de la FAO a adopté les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Nous demandons à la FAO et à ses États Membres de redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces directives soient placées au cœur de leur action de manière à mettre en place des systèmes alimentaires durables et démocratiques permettant de garantir le droit à l'alimentation pour tous. Nous invitons instamment la FAO à fonder sur les *Directives sur le droit à l'alimentation* l'évaluation de la situation en matière d'alimentation et de sécurité alimentaire dans notre région. Comme on peut le lire dans le rapport sur la situation actuelle en matière de sécurité alimentaire et de pauvreté dans certains pays de la région Europe et Asie centrale (MJ597 – ERC/14/2), présenté lors de cette conférence, le cadre de sécurité alimentaire fourni vise encore à accroître la production alimentaire et non à une approche globale des causes structurelles de l'insécurité alimentaire, telles que les revenus des familles paysannes, des travailleurs agricoles, des éleveurs nomades, des pêcheurs et des consommateurs démunis. Il est indispensable de procéder à une évaluation multidimensionnelle si l'on veut comprendre pourquoi les gens n'ont pas, d'une manière permanente, une protection sociale ou un accès physique et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui réponde à leurs besoins et leurs préférences alimentaires et leur permette de mener une vie active et saine. Parmi les personnes souffrant de malnutrition et de la faim dans la région, on trouve des travailleurs des secteurs agricoles et leur famille car leurs revenus ne leur permettent pas d'acheter une nourriture adéquate. Bien que les *Directives sur le droit à l'alimentation* stipulent que les conditions de travail devraient être compatibles avec les obligations que les États ont contractées en vertu du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, des Conventions de l'OIT et des traités relatifs aux droits de l'homme, les droits fondamentaux des travailleurs continuent d'être bafoués sur les terres agricoles. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation d'un nombre croissant de travailleurs migrants qui tombent dans le piège du travail forcé. De plus en plus de travailleurs migrants sont recrutés par le biais de bureaux de placement



privés et d'intermédiaires, qui monnaient les offres d'emploi contre des centaines voire des milliers d'euros, poussent les travailleurs à l'endettement et les forcent à travailler jusqu'à 14 heures par jour, sept jours sur sept, pour rembourser leurs dettes.

2. PROGRAMME POUR L'APRÈS-2015

Nous sommes conscients que l'Objectif du Millénaire pour le développement qui consistait à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition ne sera pas atteint et que les politiques menées en vue de réaliser cet objectif ont toutes échoué. Les objectifs et indicateurs pour la période de l'après-2015 visant à promouvoir un développement durable devront, plus tôt, être définis sur la base des documents suivants, que les gouvernements ont déjà approuvés mais qu'ils n'ont pas encore, hélas, mis en application

- les *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*;
- le *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*;
- les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts en Europe*;
- le *Cadre stratégique mondial* du Comité de la sécurité alimentaire;
- les résultats de la Table ronde sur les politiques intitulée «*Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition*» (CSA 40, Rome [Italie], 7-11 octobre 2013);
- *L'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement* (EICSTAD);
- les *Directives visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale*; et
- *l'Agenda pour le travail décent* de l'OIT.

Il faut adopter une approche fondée sur les droits; c'est pourquoi nous luttons pour faire de la souveraineté alimentaire⁴ un cadre général qui engloberait l'ensemble des politiques relatives à la sécurité alimentaire visant à promouvoir le droit à l'alimentation.

3. ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE PAYSANNE

Les familles paysannes respectent leurs bêtes et leurs cultures et ne considèrent pas l'agriculture comme une activité industrielle. Elles innovent et mettent au point des systèmes agroécologiques afin de produire des aliments sains et de bonne qualité et elles veillent aussi à ce que les ressources naturelles soient préservées durablement. En outre, les petits agriculteurs peuvent établir des liens de confiance avec les consommateurs, ce qui permet la mise en place de systèmes alimentaires locaux.

Cependant, la célébration de l'Année internationale de l'agriculture familiale va directement à l'encontre des politiques imposées à l'échelle mondiale, lesquelles ne reconnaissent pas le rôle fondamental que joue le modèle social de la production paysanne du point de vue de la production alimentaire, de l'emploi et du respect de la nature. Ces politiques obligent souvent les familles paysannes à quitter leurs zones de résidence d'origine et favorisent la spéculation financière et l'accumulation de capitaux, ce qui est source de guerres économiques et de compétition. Le phénomène de l'accaparement des terres à des fins d'exploitation minière, de fracturation hydraulique («fracking») ou d'investissement agricole dans des monocultures industrielles prive rapidement les paysans et les autres petits producteurs d'aliments de leurs ressources en terre et en eau. L'accès à l'eau, que ce soit pour la consommation ou l'irrigation, doit être garanti (en respectant le cycle naturel de l'eau) pour toutes les familles résidant dans la région. L'accès à l'eau est un droit universel de tous les êtres humains et l'eau ne peut pas être privatisée par quiconque. Les petits pêcheurs sont confrontés aux mêmes difficultés car l'accaparement de l'accès à la mer est aussi une forme de privatisation des ressources marines. Nous condamnons fermement ces modes d'exploitation non durables des ressources naturelles.

⁴ www.nyeleni.org

Dans notre région, des mouvements sociaux et diverses organisations de la société civile mettent déjà sur pied des systèmes alimentaires qui reposent sur la souveraineté alimentaire. À cet égard, les organisations participant à la Consultation des organisations de la société civile appellent tous les gouvernements à prendre les mesures suivantes, avec l'appui de la FAO:

1. Garantir strictement des droits égaux aux femmes, s'agissant de l'accès à la terre, aux financements et à toutes les ressources nécessaires pour pratiquer une agriculture familiale.
2. Mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012. La priorité doit être de mettre fin à l'accaparement des terres, d'inverser la tendance à la concentration des terres et de permettre aux jeunes agriculteurs et aux familles paysannes d'accéder à la terre afin d'assurer le renouvellement des systèmes agraires paysans et la vitalité des zones rurales. Dans la même optique, il faut mettre un terme à l'accaparement de la mer et garantir les droits des petits pêcheurs, afin que ceux-ci puissent continuer à pratiquer leur activité dans leurs zones de pêche traditionnelles.
3. Renforcer la protection des droits de l'homme, s'agissant des petits exploitants agricoles et de toutes les personnes travaillant dans les zones rurales. Nous exhortons les États d'Europe et d'Asie centrale à participer de manière constructive aux travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et à appuyer ces travaux aux fins de l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.
4. Les accords dits de «libre» échange ne sont avantageux que pour les sociétés multinationales, au détriment des petits agriculteurs. Ces accords sont élaborés d'une manière opaque et non démocratique et ont un effet négatif sur les normes alimentaires, sans même parler de leur effet sur les pays du Sud. C'est pourquoi l'Union européenne doit, par exemple, cesser les négociations relatives à tout nouvel accord de libre-échange, notamment l'accord de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis (le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), suspendre l'application des accords déjà signés et renégocier les autres accords pour faire en sorte qu'ils soient favorables aux populations. Il faut évaluer les impacts de l'accord relatif à l'Union douanière russe qui est proposé et prévoir un plan d'atténuation visant à protéger la production alimentaire locale. L'agriculture doit être exclue du domaine de compétence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La FAO doit élaborer de nouvelles règles à appliquer au commerce des produits alimentaires et agricoles, qui privilégient les besoins alimentaires locaux et nationaux et soient cohérentes avec les obligations incombant aux États en vertu du droit à l'alimentation.
5. En ce qui concerne la Politique agricole commune (PAC), les arbitrages finaux et les adaptations nationales et régionales doivent viser à aider les petits exploitants agricoles. À cet effet, il faut en particulier associer autant que possible les paiements à la production, éliminer les seuils en termes de surface ou d'investissement qui conditionnent l'accès aux subventions (en particulier les aides à l'installation) et fixer des plafonds afin de redistribuer l'assistance dans le secteur de l'agriculture paysanne. Le mécanisme de la conditionnalité doit être adapté pour éviter les mesures illogiques et discriminatoires qui pénalisent les cultures et l'élevage pratiqués dans le cadre de l'agriculture paysanne.
6. Pour ce qui est de la politique d'élargissement de l'Union européenne et de l'adhésion de pays qui ne sont pas encore membres, il convient de comprendre comment les accords de



stabilisation et d'association favorisent l'accaparement des terres et contribuent à priver les petits agriculteurs du droit à accéder à la terre. Au titre de ces accords, les sociétés étrangères ne doivent pas être autorisées à s'approprier des terres agricoles en recourant à la corruption dans le cadre de pratiques de spéculation de nature criminelle. En effet, ces accords peuvent contribuer à couvrir et légitimer le vol par privatisation, dans les pays où le processus d'adhésion à l'Union européenne est en cours. L'adoption de méthodes plus souples pour renégocier les conditions des accords de stabilisation et d'association peut permettre aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne de défendre le droit de leurs petits agriculteurs à accéder à la terre et d'éviter l'accaparement des terres.

7. Garantir les droits inaliénables des agriculteurs en ce qui concerne la production, la multiplication, l'échange et la vente des semences, et protéger ainsi la biodiversité des plantes cultivées et l'autonomie des agriculteurs, ainsi que le prône le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les cultures génétiquement modifiées sous toutes leurs formes doivent être interdites dans toute la région.
8. Promouvoir la production locale dans le cadre de filières alimentaires courtes ou directes qui soient accessibles à tous, y compris aux populations les plus vulnérables. Il faut aussi encourager les achats locaux auprès de petits producteurs dans le cadre de la passation de marchés publics
9. Les États d'Europe et d'Asie centrale doivent élaborer des réglementations spécifiques en matière d'hygiène, pour les unités de transformation et les points de vente de petits volumes de produits alimentaires locaux et artisanaux.
10. Les États doivent accorder la priorité à l'installation des jeunes et, à cet effet, garantir l'accès à l'éducation, à la terre et aux aides financières dans le contexte de programmes ruraux redynamisés susceptibles de rendre les zones rurales plus attrayantes pour les jeunes.

4. PERTES ET GASPILLAGE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Il est impossible d'aborder la question des pertes et du gaspillage de produits alimentaires sans en examiner auparavant les causes profondes tenant à une certaine production agroalimentaire industrialisée qui n'est pas conçue pour durer et qui pourtant domine les systèmes de production alimentaire européens et centrasiatiques. Ceux-ci sont entre les mains d'entreprises privées et favorisent la concentration du pouvoir, les monocultures et le brevetage des semences et des races d'élevage, ils imposent l'emploi de pesticides et empêchent les petits exploitants agricoles et les artisans pêcheurs de nouer de nouveaux rapports et d'échanger des services et des produits avec les communautés. Nous recommandons à la FAO, à tous les niveaux, de revoir sa vision et de mettre en avant la nécessité de changer le système de production agroalimentaire en prenant en compte le fait que pour être véritablement durables les systèmes agroalimentaires doivent s'appuyer sur l'agriculture paysanne et familiale, laquelle, de par sa nature même, réduit les gaspillages et les pertes. Les systèmes agroalimentaires doivent, avant tout, mettre en rapport les petits producteurs et les marchés locaux et relocaliser la production et la consommation d'aliments suivant des modèles agroécologiques. Nous recommandons à la FAO la réalisation d'études indépendantes pour contribuer à évaluer l'impact négatif des modèles agro-industriels.

Il faut que les autorités locales soient encouragées à faire participer davantage de petits exploitants aux appels d'offres afin que ceux-ci approvisionnent en aliments locaux et salubres les services de restauration collective des écoles, des hôpitaux et d'autres établissements. Il faut qu'elles prêtent leur appui aux circuits par lesquels des produits frais locaux et salubres sont rendus accessibles aux personnes socialement exclues, notamment les réseaux d'agriculture à assise communautaire.

Il est important que les consommateurs soient sensibilisés, que des prix justes soient payés aux producteurs locaux et que les travailleurs agricoles perçoivent un salaire équitable et bénéficient d'une

protection sociale, que ce soit dans les champs ou dans les établissements de transformation et au sein du mouvement coopératif.

Les institutions locales du type des «*food policy councils*» et les réseaux de distribution sur le modèle des «*food hubs*» sont autant de moyens de faire participer les collectivités locales et ils pourraient bien, en outre, servir à faire le lien nécessaire entre les bureaux régionaux, les bureaux de pays de la FAO et un système durable qui est de nature à réduire le gaspillage et les pertes de produits alimentaires.

5. ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE LA FAO DANS LA RÉGION

1. Procéder à l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire dans la région à l'aide des Directives sur le droit à l'alimentation. Aider les gouvernements à examiner leurs politiques de sécurité alimentaire à la lumière de ces Directives.
2. Aider les gouvernements à faire réellement respecter les droits des travailleurs du secteur agricole, tels que définis dans les principales conventions de l'OIT, et à garantir des inspections du travail appropriées. Il conviendrait de veiller en priorité à ce que les travailleurs soient employés directement et ne soient pas traités comme des marchandises par des intermédiaires ou des agences de travail temporaire. Promouvoir des conditions de travail décentes pour tous et juguler la précarisation de l'emploi sous la forme de contrats de sous-traitance.
3. Aider les États Membres à mettre rapidement en œuvre les Directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Nous exhortons les États d'Europe et d'Asie centrale à adopter ces Directives lors de la prochaine session du Comité des pêches.
4. Aider les États Membres à donner suite aux recommandations du CSA formulées à l'occasion de la Table ronde «Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition».
5. Aider les gouvernements des pays d'Europe et d'Asie centrale à garantir les droits inaliénables des agriculteurs de produire, de reproduire, d'échanger et de vendre leurs semences, en préservant la diversité biologique des cultures et l'autonomie des exploitants agricoles, tels qu'ils sont reconnus dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
6. Promouvoir la production locale au sein de filières courtes d'approvisionnement alimentaire accessibles à tous, y compris les groupes les plus vulnérables en Europe et en Asie centrale. Appuyer les politiques en faveur des achats locaux aux petits agriculteurs par l'intermédiaire de marchés publics.
7. Aider tous les États à développer la transformation des produits alimentaires en petites quantités, à l'échelle locale et au niveau artisanal, et à mettre en place des points de vente qui respectent des réglementations spécifiques en matière d'hygiène.
8. Aider les gouvernements à rendre les zones rurales plus attractives pour les jeunes en garantissant l'éducation, l'accès à la terre et un soutien financier dans le cadre de programmes ruraux redynamisés.



9. Aider les gouvernements à mettre en œuvre les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2012. Il conviendrait de veiller en priorité à stopper l'accaparement et la concentration des terres, ainsi que l'accaparement de la mer, et à garantir l'accès des jeunes agriculteurs et des familles d'agriculteurs à la terre afin que le renouveau des systèmes de production de l'agriculture paysanne et la vitalité des zones rurales soient garantis.
10. Aider les gouvernements à assurer le respect rigoureux de l'égalité des droits des femmes en ce qui concerne l'accès à la terre, les financements et toutes les ressources nécessaires au travail agricole.